

**MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DE  
L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DES  
POSTES**

-----  
**SECRETARIAT PERMANENT DU  
FORUM TIC&SNI**



**BURKINA FASO**  
*Unité – Progrès - Justice*

## **Termes de Références**

# **Appel à concours pour la création d'un logo pour de la Semaine Nationale de l'Internet et des Technologies de l'Information et de la Communication (SNI)**

## **I. Contexte et justification**

Il n'y a aucun doute aujourd'hui que les Technologies de l'information et de la communication peuvent impacter positivement l'ensemble des domaines de croissance si les énormes opportunités qu'elles offrent sont connues et judicieusement utilisées.

Dans la dynamique de permettre à tous les citoyens burkinabè, aux acteurs du secteur et aux grands utilisateurs des TIC de contribuer à l'édification de la société de l'information au Burkina Faso, le Gouvernement du Burkina Faso a institué par décret N°2003-348/PRES/PM du 10 juillet 2013, la « Semaine Nationale de l'Internet et des technologies de l'information et de la communication » (SNI), afin de susciter l'engouement des populations pour les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et de favoriser l'appropriation sociale, économique, administrative et politique de ces technologies,

Six (06) objectifs spécifiques lui sont assignés, à savoir :

- Célébrer la fête de l'Internet au Burkina Faso ;
- Susciter et coordonner les activités concourant à l'organisation de cette fête, à la sensibilisation au développement de l'internet sur tout le territoire et/ou encourager ce développement ;
- Susciter des synergies entre les différents acteurs du domaine ;
- Favoriser le renforcement de la coopération internationale dans le domaine des TIC ;
- Stimuler la création par l'organisation de Grands Prix.

Par l'institution de la SNI, le Gouvernement s'est engagé à garantir davantage une large diffusion des technologies de l'information et de la communication dans notre pays, leur accessibilité et leur appropriation par toutes les couches sociales et la mobilisation de leur potentiel au profit des stratégies nationales de développement.

Depuis 2005, date de la tenue de la première édition, cette manifestation a tenue régulièrement ses éditions, avec un franc succès. Toutefois, après une dizaine d'éditions, il est nécessaire de jeter un regard rétrospectif sur sa portée et ses retombées pour mieux lui apporter plus de dynamisme en lui offrant une nouvelle identité visuelle.

A cet effet, le Secrétariat du Forum des TIC et de la Semaine Nationale de l'Internet et des Technologies de l'Information et de la Communication (SP/FORUM/TIC&SNI) lance un concours pour la création d'un logo de la SNI.

## **II. Mandat et règlement**

### **1. Objet**

Le Secrétaire Permanent du Forum des TIC de la Semaine Nationale de l'Internet et des Technologie de l'Information et de la Communication (SP/FORUM/TIC/&SNI) lance un appel à concours pour la création d'un logo qui servira d'identité graphique pour Semaine Nationale de l'Internet et des Technologie de l'Information et de la Communication.

### **2. Cahier des charges**

La création d'un logo de la Semaine Nationale de l'Internet et des Technologie de l'Information et de la Communication se fera en prenant en compte le cahier de charge suivant :

#### **2.1. Objectifs du logo**

Les objectifs visés par le logo de la Semaine Nationale de l'Internet et des Technologie de l'Information et de la Communication sont entre autres :

- améliorer l'identité visuelle de la Semaine Nationale de l'Internet et des Technologie de l'Information et de la Communication;
- susciter l'intérêt autour de la Semaine Nationale de l'Internet et des Technologie de l'Information et de la Communication.

#### **2.2. Caractéristiques du logo**

Le logo doit respecter les caractéristiques suivantes :

- l'excellence : le logo prônera l'excellence recherchée par de la Semaine Nationale de l'Internet et des Technologie de l'Information et de la Communication ;
- la qualité visuelle : graphisme, couleurs, polices de caractères, etc. ;

- l'originalité : le logo de la Semaine Nationale de l'Internet et des Technologies de l'Information et de la Communication ne devra pas être une déclinaison d'un autre logo ;
- la lisibilité : le logo devra être lisible, c'est-à-dire facilement reconnaissable et mémorisable ;
- l'unicité et la simplicité : ces aspects devront permettre d'ancrer plus facilement le logo dans la mémoire du public cible, et donc de l'identifier plus vite
- slogan : un slogan en adéquation avec la thématique devra être proposé.

### **2.3. Dénomination officielle**

La dénomination officielle est comme suit : **SEMAINE NATIONALE DE L'INTERNET ET DES TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION.**

### **2.4. Contraintes techniques**

Les logos envoyés devront impérativement respecter les contraintes suivantes :

- être en monochrome et en polychrome ;
- comporter au maximum quatre (04) couleurs à choisir entre : le rouge, le vert, le blanc et le bleu, avec précision du pourcentage des mélanges de couleurs. Il serait préférable d'utiliser le bleu comme couleur de fond du logo.
- pouvoir être reproduit en garantissant une qualité optimum pour la version noir et blanc. Une attention soutenue sera donc portée sur la lisibilité du logotype en absence d'information colorée ;
- être sous formats : JPEG, AI, TIFF ;
- être reproductible pour concevoir des médailles (Or, Argent et Bronze) ;
- être transposable sur différents supports promotionnels ;
- refléter l'image de la SNI dans son rôle d' « **Engager l'ensemble de la société dans un processus d'approvisionnement des TIC** ».

### **3. Critères de sélection**

Les propositions seront sélectionnées selon les critères suivants :

- Adéquation avec les ambitions de la SNI;
- Respect des délais ;
- Respect du cahier de charge ;
- Qualité de la création artistique.

#### **4. Conditions de participation au concours et soumission des offres**

Ce concours est gratuit et ouvert à tous sans aucune distinction.

La soumission au format papier se fera sur une feuille A4, fond blanc (21 cm x 29.7 cm). Cette feuille est anonyme. Aucune autre mention (nom du participant, signature) ne doit figurer sur le papier, sinon l'œuvre proposée sera rejetée.

Une autre feuille A4 fond blanc (21 cm x 29.7 cm) doit être jointe au logo sur laquelle le participant décrit brièvement en français la signification de son œuvre (choix des couleurs, signification des constituant, relation avec le contexte du technopôle). Sans cette description, l'œuvre ne sera considérée. Ce document non plus ne doit pas comporter le nom du participant.

Une clé USB et/ou CD comportant le logo sous les formats définis ci-dessus doit être fournie.

Chaque candidat(e) peut envoyer deux (02) logos maximum.

Une candidature ne sera jugée complète et recevable qu'après la soumission de l'œuvre sous les deux formats (numérique et papier).

Les documents (logo sur A4, description sur A4, et CD) doivent être mis dans une enveloppe sur laquelle le participant renseignera les informations suivantes : Nom, prénom, sexe, numéro de téléphone et email.

Cette enveloppe sera à son tour glissée dans une autre enveloppe qui sera adressée à la Direction Générale du Développement de l'Industrie Numérique (DGDI) et déposée à Africasys, 2eme étage immeuble Maria (immeuble abritant le restaurant café ONU de Ouaga 2000), rue Bila Charles KABORE, Ouaga 2000. Préciser à l'extérieur de l'enveloppe la Référence de l'œuvre « **LOGO SEMAINE NATIONALE DE L'INTERNET ET DES TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION** ».

Le concours est ouvert à compter du **07 août 2017** et se terminera le **16 août 2017**, à **16h** (GTM).

Toutefois, si le comité de sélection considère ne pas avoir suffisamment de propositions, il s'autorise à prolonger la durée au-delà de cette date.

### **5. Jury**

Les propositions de logo seront soumises à un comité de sélection composé de sensibilités pluridisciplinaires.

### **6. Prix**

Seuls les deux (02) meilleurs logos seront récompensés.

- 1<sup>er</sup> prix : **750 000 FCFA**
- 2<sup>ème</sup> prix : **250 000 FCF**

### **7. Droits**

La participation au concours implique l'acceptation du fait que les propositions de logo deviennent la propriété exclusive du Secrétaire Permanent du Forum des TIC de la Semaine Nationale de l'Internet et des Technologie de l'Information et de la Communication (SP/FORUM/TIC/&SNI).

Toute personne qui adresse une proposition de logo dans le cadre du concours reconnaît qu'elle est l'auteur (elle certifie que sa proposition de logo ne porte pas atteinte aux droits de tiers et ne viole aucun droit d'auteur).

Le logo gagnant deviendra la propriété exclusive du Secrétaire Permanent du Forum des TIC de la Semaine Nationale de l'Internet et des Technologie de l'Information et de la Communication (SP/FORUM/TIC/&SNI).

Le lauréat renoncera à ses droits d'auteurs, de diffusion, sur son usage présent et à venir.

Aucune utilisation de cde logo ne sera autorisée, sans un avis expressément notifié de la part du Secrétaire Permanent du Forum des TIC de la Semaine Nationale de l'Internet et des Technologie de l'Information et de la Communication (SP/FORUM/TIC/&SNI).

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

**Contact :**

(+226) 25 48 83 14